

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE**  
**DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER**  
**74270 MINZIER**

**RÉUNION DU 19/10/2016**  
**COMPTE RENDU**

Par suite d'une convocation en date du 11 octobre 2016, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 19 octobre 2016 à vingt heures trente minutes sous la présidence d'André-Gilles CHATAGNAT, Président.

**Présents :** CHASSOT Bernard, CHATAGNAT André-Gilles, MANTILLERI Éric, MESSERLI Florence, GALL Lydie, VEYRAT Karine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés :** VENANCIO Nathalie, CHAINE Aurélien, CHAMOSSET Alain

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme GALL Lydie

Le compte-rendu de la séance précédente du 30 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

● **TAP : convention de recrutement d'agents vacataires**

Dans le cadre de l'organisation des TAP, Monsieur le Président propose le recrutement d'une intervenante « vacataire », pour assurer l'activité anglais ludique.

L'intervenante sera liée au SIVU par une convention, dont le modèle est présenté aux membres du SIVU, et qui propose notamment :

- Temps d'activité prévue : 45 minutes par séance, à raison d'une ou deux séances par semaine pendant les périodes scolaires de l'année 2016-2017
- Rémunération : 35 € bruts par heure.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

**APPROUVE** l'emploi d'une intervenante vacataire pour diversifier les activités périscolaires, selon les modalités présentées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure avec elle une convention selon le modèle annexé à la présente délibération et à procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

● **Décision Modificative n° 1 du budget**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée les mouvements budgétaires suivants sur le budget de l'exercice 2016 :

*Section de fonctionnement*

Dépenses		Recettes	
Article 6188 :	+ 5 000.00 €	Article 7066 :	+ 7 000.00 €
Article 6411 :	+ 2 000.00 €		
<b>Total</b>	<b>+ 7 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>+ 7 000.00 €</b>

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget 2016.

### ● Information sur l'informatisation des services périscolaires

Monsieur le Président informe l'assemblée que le personnel du SIVU s'est renseigné pour informatiser la gestion des services périscolaires et ce dans un souci de diminuer les sources d'erreur entre tous les intermédiaires... Il indique que deux écoles ont été visitées afin de se rendre compte de l'utilisation d'un logiciel approprié. Pour l'installation d'un tel logiciel, il serait nécessaire de s'équiper d'un ordinateur sur site (à l'école) et de deux tablettes afin de s'assurer le pointage des enfants en maternelle et en élémentaire. Du côté des familles, les parents peuvent inscrire leurs enfants aux différents services périscolaires via une plateforme internet, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe.

Avant d'avancer ou non sur ce projet, Monsieur le Président demande donc au SIVU son avis sur un éventuel investissement. Le SIVU donne son accord de principe sur l'achat de ce logiciel et demande à Monsieur le Président de prendre contact avec les prestataires afin de nous présenter un produit qui répond à la fois à nos besoins et à un coût raisonnable.

### ● Réflexion sur le cheminement piéton école/parking

Monsieur le Président indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise COLAS pour la réalisation d'un trottoir le long de la clôture de l'école sur le parking goudronné (côté élémentaire, jusqu'au bâtiment de la cantine). Il indique que cette proposition n'est toujours pas satisfaisante quant au regard de la sécurité des enfants sur ce parking car en effet, ceci dissuade les voitures d'avancer jusqu'à la clôture + haie, mais elle n'empêche pas les enfants d'aller sur le parking.

Pour lui, la seule solution, pour réunir cette double condition serait de revenir à la 1<sup>ère</sup> proposition, soit la mise en place de barrières en bois non fixées au sol (comme celles en place sur Minzier au hangar communal).

Il demande aux membres du SIVU si quelqu'un aurait une autre solution qui permettrait de réunir cette double condition. Sans suite.

Monsieur le Maire de Minzier propose donc de prêter au SIVU deux barrières qui se trouvent au hangar communal afin de pouvoir faire un essai réel.

Le SIVU s'accorde sur cette solution et en reparlera lors de la prochaine réunion qui aura lieu au mois de décembre.

### ● Questions diverses

Classe verte : Monsieur le Président présente au SIVU le projet de nuitées prévu au mois de juin 2017. Ce projet dénommé SCORE (Sciences Cours d'Orientation Randonnée Escalade) concernent les classes 6 (CE1) et 7 (CE1+CE2) de Nathalie et Johan et se déroulera aux Contamines-Montjoie sur 4 jours.

Afin de réaliser ce projet, l'école sollicite l'aide financière du SIVU, égale à celle du Conseil Départemental, à hauteur de 10 euros par jour et par enfant, soit 2 000 euros (10 x 4 x 50 élèves).

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide donc d'allouer une subvention à l'association sportive de l'école d'un montant total de 2 000 € afin de participer au financement du séjour aux Contamines-Montjoie de ces deux classes.

Cette dépense sera inscrite au budget 2017.

Mme MESSERLI souhaiterait revenir sur le compte-rendu du conseil d'école du mois de juin :

- Elle indique qu'il était dit que les trous du parking qui descend côté élémentaire seraient rebouchés pendant l'été et que ceci n'a pas été fait. M. CHATAGNAT indique qu'il s'agit là d'un oubli. Il demandera aux agents communaux de le faire pendant les 2 semaines qui arrivent.

- Le comité de pilotage concernant l'agrandissement devait se réunir en septembre. M. CHATAGNAT indique qu'il n'a pas été réuni étant donné qu'aucune réponse n'a encore été donnée par l'ARS quant au devenir de l'EHPAD à proximité de l'école.
- Monsieur le Président indique qu'une formation « Accompagnement pédagogique destiné aux acteurs du périscolaire » est proposé à l'ensemble du personnel afin de satisfaire aux besoins de l'enfant qui évolue une grande partie de sa vie dans l'espace scolaire et périscolaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.